

A

le,

Nom Prénom :

Et

Nom Prénom :

Déclare(nt) sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis au FSL de la Vienne pour :

- Une aide pour accéder à un nouveau logement**
- Une aide concernant des impayés de loyer**
- Une aide concernant l'énergie**
- Une demande de remise gracieuse pour un prêt FSL accordé précédemment**
- Une demande pour des impayés de loyer et pour accéder à un nouveau logement**

*** MENTIONS LEGALES**

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de FSL dans le cadre du maintien dans le logement. Le CD 86 est le responsable de traitement. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique (Article 6-1 E du RGPD). Le FSL s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

• Le code de l'action sociale • la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement et de ses décrets d'application ; • le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de la Vienne en vigueur • la délibération de l'assemblée départementale du 20 décembre 2013 adoptant le présent règlement intérieur du FSL ; Les données enregistrées sont celles des formulaires et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier. Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs de l'Association FSL86 et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

Le service instructeur de l'Association FSL86, Les organismes sociaux, type MSD, CCAS, Les mairies, les associations tutélaires, Les associations dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, Les hôpitaux, foyers logements, maisons de retraite, Les bailleurs sociaux et publics, Les distributeurs d'énergie : eau, gaz, électricité, et téléphone, La CAF et la MSA, La commission de surendettement, La CPAM.

Les décisions motivées sont notifiées à la personne, ou famille ayant formulé la demande et à l'organisme qui a saisi le FSL ; L'association FSL86 informe les fournisseurs, les bailleurs, la commission de surendettement, l'organisme payeur de l'aide au logement (CAF, MSA) de la décision sans préciser les motifs.

Les données enregistrées sont conservées aussi longtemps que nécessaire pendant la durée de traitement de votre dossier, de l'exécution de nos prestations et du respect de vos engagements (remboursement de prêts). Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la sécurité de vos données personnelles. Vos données sont ensuite traitées conformément aux prescriptions des Archives départementales dans le respect du code du patrimoine.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi que d'un droit de limitation de leur traitement, dans les conditions prévues par ces textes

Fait pour valoir ce que de droit

Signature(s) :

Demandeur

Co-demandeur